



## Maison des Jeunes et de la Culture

1 place de la libération - 67750 Scherwiller bonjour@mjc-scherwiller.fr

### 2ème marché des créateurs - Dimanche 12 avril 2026

de 7H00 à 16H00

### INSCRIPTION AUX PROFESSIONNELS

*A retourner avant le 2 avril 2026*

**AUCUNE INSCRIPTION INCOMPLÈTE NE SERA RETENUE PAR LE COMITÉ D'ORGANISATION.**

Les réservations seront retenues dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles et sur acceptation de votre candidature

**NOM \***

**PRÉNOM \***

**NÉ(E) LE\***

**LIEU DE NAISSANCE \***

**ADRESSE \***

**VILLE \***

**CODE POSTAL \***

**EMAIL \***

**SITE INTERNET\*** \_\_\_\_\_

**N° SIRET\*** \_\_\_\_\_

*\* mention obligatoire*

### EMPLACEMENT DANS LA SALLE HAAG

Je souhaite réserver \_\_\_\_\_ table(s) de 2,10 m x 10€ = \_\_\_\_\_ €

Réglé par :  Espèces : \_\_\_\_\_ € ou  Chèque : \_\_\_\_\_ €

Mon véhicule :  citadine  berline  utilitaire  aucun mesure \_\_\_\_\_ m

**ATTENTION : UN seul véhicule par emplacement est autorisé.**

### JOINDRE OBLIGATOIUREMENT LES PIÈCES SUIVANTES À LA FICHE D'INSCRIPTION :

La photocopie recto / verso d'une pièce d'identité **en cours de validité**.  
(Carte d'identité, passeport ou permis de conduire).

Dossier de candidature présentant les produits qui seront exposés

UN chèque du montant de votre réservation à l'ordre de la MJC SCHERWILLER

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis, et déclare avoir pris connaissance du règlement.

*Réservation à renvoyer ou à déposer :*

**Mme Magalie Joint – 7 rue des acacias – 67750 SCHERWILLER**

A

LE

**Signature : Précédée de la mention « Lu et approuvé »**

**2ème marché des créateurs de Scherwiller**  
**Dimanche 12 avril 2026 – 07h00 à 16h00**

## **RÈGLEMENT AUX PROFESSIONNELS**

**Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter au 07 87 41 45 46 EXCLUSIVEMENT.**

- Le marché des créateurs est ouvert le dimanche 12 avril 2026 de 07h00 à 16h00 sous réserve d'annulation du préfet.
- Les professionnels exposeront dans la salle Haag, leur véhicule sera stationné sur le parking attenant à la salle.
- Les réservations seront retenues dans l'ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles et après validation de votre candidature par notre comité.
- Ne sont acceptés sur notre marché aux créateurs que les professionnels artisans et artistes vendant des objets ou œuvres réalisés par leurs soins. Afin de vérifier, si vous remplissez bien ces critères, toute candidature doit être accompagnée d'un lien vers un site internet ou d'un dossier présentant vos produits (book, catalogue...)
- **L'inscription doit être retournée avant le 2 avril 2026.**
- Toute déclaration ou vente frauduleuse sera sanctionnée.
- Après l'installation des exposants, **aucun véhicule n'est autorisé à circuler** dans le périmètre du marché aux puces **avant 16h**. Cela signifie que si un exposant souhaite remballer avant 16h, son véhicule ne pourra pas quitter son emplacement avant 16h.
- Toute utilisation ou démonstration de mécanismes dangereux est interdite ainsi que toute manifestation bruyante.
- Les animaux doivent obligatoirement être tenus en laisse.
- L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vols ou d'accidents pouvant survenir sur les stands ou dans le périmètre de la manifestation.
- L'exposant s'engage à laisser **son emplacement dans un état de propreté irréprochable**. Une caution de 30€ sera exigée à l'inscription. Elle sera restituée au constat de propreté de l'emplacement, effectué dès 16h00 par un bénévole présent dans votre secteur. Dans le cas contraire, cette caution sera encaissée.
- En cas de non-respect de ce règlement, l'association organisatrice est seule juge et peut même procéder à l'exclusion.
- Ce règlement est déposé à la Mairie de Scherwiller.